

Que deviennent les déchets dangereux ?

Selon Béatrice Masdana, 80 % des déchets dangereux collectés par le Sivom du Louhannais sont ensuite récupérés par l'éco-organisme Eco-DDS. Financée par les entreprises qui produisent ou importent ces produits chimiques, cette structure va ensuite soit les valoriser en les transformant en énergie (électricité, chauffage, etc), soit les recycler, soit les éliminer « dans des conditions respectueuses de l'environnement ». Le reste des déchets dangereux collectés par le Sivom du Louhannais, notamment ceux qui ont renfermé des produits non identifiés, va pour sa part prendre la direction de l'entreprise Edis, qui va éliminer ou traiter ces contenants. Mais dans le cas là, c'est

le Sivom, et donc le contribuable, qui paie.



Les tubes de mastic doivent être considérés comme des déchets dangereux. Photo JSL /Patrick AUDOUARD